

# Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - CAGB

## Recueil des Actes Administratifs du mois de juillet 2016

Conformément aux dispositions du CGCT, les actes parus au présent recueil des actes administratifs (délibérations des Bureaux et des Conseils communautaires, décisions et arrêtés du Président de la CAGB) peuvent être consultés au siège de la CAGB (La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex) et sur le site Internet du Grand Besançon : <http://www.grandbesancon.fr>

# **Délibérations**

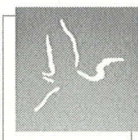
## **Bureau communautaire**

Séance du jeudi 7 juillet 2016 2 à 4

# **Arrêtés**

## **Juridique**


DAG.16.08.A57	08/07/2016	Délégation de signature à M. Matthias MENNECIER	5 à 6
DAG.16.08.A58	08/07/2016	Délégation de signature à Mme. Fanny LARGERON	7 à 8
DAG.16.08.A59	08/07/2016	Délégation de signature à M. Éric JEANNINGROS	9 à 10
DAG.16.08.A60	08/07/2016	Délégation de signature à Mme Dominique QUINET	11 à 12
DAG.16.08.A61	08/07/2016	Délégation de signature à M. Arnaud STEGRE	13 à 14
DAG.16.08.A62	08/07/2016	Délégation de signature à M. Sébastien LONCHAMPT	15 à 16
DAG.16.08.A63	08/07/2016	Délégation de signature à M. Philippe VANEL	17 à 18



## Bureau

### **Compte rendu succinct**

#### **des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil**

Affiché au siège de la CAGB le : <b>12/07/2016</b>	<b>Séance du jeudi 07 juillet 2016</b> <b>qui s'est déroulée au Grand Besançon -</b> <b>La City - Salle 101</b>	Visé par : La Directrice Adjointe de l'Administration Générale, Stéphanie PONSOT 
--	---	--

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 30 juin 2016, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

#### **PRESENCES**

Liste des présents annexée

#### **RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Bureau s'est réuni le 07/07/2016 à 18h00 à la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

### Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

#### R.O.1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau nomme Monsieur Robert STEPOURJINE comme secrétaire de séance.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication**  
**et aide aux communes**

**Finances**

↳ R.1.1.1 - Garantie d'emprunt - Compétence Habitat (juillet 2016)

MM. D. SCHAUSS et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la modification de la délibération n°2016/003230 relative à la garantie d'emprunt accordée à la SAIEMB Logement pour le dossier n°213 / emprunt n°49 537.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

**Ressources humaines**

↳ R.1.2.1 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents suite à des procédures de recrutement (CRR)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement, dans le cadre de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, sur le recrutement de quatre agents non titulaires sur les postes d'assistants d'enseignement artistique,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

- Pour : 24

Contre : 0

- Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

## Bureau

### Séance du jeudi 7 juillet 2016

Membres du Bureau en exercice : 29

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.2.1

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h45.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ

**Etaient absents** : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Bernard GAVIGNET, M. Daniel HUOT, M. Emmanuel DUMONT

**Secrétaire de séance** : M. Robert STEPOURJINE

**Procurations de vote** :

Mandants : M. LOYAT, M. DONEY

Mandataires : P. CURIE, Y. DELARUE

**EXTRAIT**  
**du registre des arrêtés du Président**  
**de la Communauté**  
**d'Agglomération du Grand Besançon**

DAG.16.08.A57

**Objet** : Délégation de  
signature à M. Matthias  
MENNECIER

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-4-2,

Vu l'avenant n°5 à la convention de création de services communs signée le  
26 décembre 2014 entre la CAGB, la Ville et le CCAS de Besançon,

Considérant que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité,  
par arrêté, délégation de signature au chef du service commun pour l'exercice des  
missions qui lui sont confiées,

Considérant que M. MENNECIER Matthias assure les fonctions d'Adjoint au  
Directeur Général Adjoint des Services Techniques et de Directeur du  
Département Espaces Publics, Pôle Services Techniques, Urbanisme et  
Environnement,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée, sous notre surveillance et notre  
responsabilité, à M. MENNECIER Matthias, dans son domaine de responsabilité, et  
ce pour les actes de gestion suivants :

- les courriers de demande de précisions administratives et techniques
- les accusés de réception et les bordereaux d'envoi à portée strictement  
administrative liés à l'activité du service et dont la signature ne porte pas  
décision,
- les convocations à des réunions techniques, de suivi ou de travail, réunissant  
uniquement des agents et techniciens, et leurs comptes rendus,
- les comptes rendus des entretiens professionnels, les ordres de mission et les  
autorisations d'absence des agents placés sous sa responsabilité,
- les bons de commande et l'ensemble des pièces relatives à la préparation, la  
passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'une valeur  
inférieure à 50 000 € HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants.
- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives  
produites à l'appui des mandats de paiement.

Et en l'absence du Directeur Général des Services Techniques, pour :

- les actes de gestion du personnel et les ordres de mission,
- l'ensemble des pièces comptables,
- les documents budgétaires et financiers.

**Article 2 :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du  
Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de  
l'arrêté.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au siège de la CAGB,
- publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés,
- adressé en Préfecture,
- notifié à l'intéressé (e),
- adressé à M. le Chef du Service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon.

Fait à Besançon, le - 8 JUIL. 2016

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET  
Maire de Besançon

Notifié à l'intéressé(e) le :

Nom Prénom :

Signature :

Affiché le :

du 21 JUIL. 2016

au 5 AOUT 2016

Préfecture du Doubs  
Reçu le 18 JUIL. 2016  
Contrôle de légalité



**Spécimen de signature**

Titre	Paraphe	Signature
Adjoint au Directeur Général Adjoint des Services Techniques  M. Matthias MENNECIER		

**EXTRAIT**  
**du registre des arrêtés du Président**  
**de la Communauté**  
**d'Agglomération du Grand Besançon**

DAG.16.08.A58

**Objet :** Délégation de  
signature à Mme. Fanny  
LARGERON

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-4-2

Vu l'avenant n° 3 à la convention de création de services communs signée le 26 décembre 2014 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Besançon,

Considérant que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au chef du service commun pour l'exercice des missions qui lui sont confiées,

Considérant que Mme LARGERON Fanny, assure les fonctions de chef du service approvisionnement et magasins, Direction Générale des Services Techniques, Pôle Services Techniques, Urbanisme et Environnement,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à Mme LARGERON Fanny, dans son domaine de responsabilité et ce pour les actes de gestion suivants :

- les courriers de demande de précisions administratives et techniques,
- les accusés de réception et les bordereaux d'envoi à portée strictement administrative liés à l'activité du service et dont la signature ne porte pas décision,
- les convocations à des réunions techniques, de suivi ou de travail, réunissant uniquement des agents et techniciens, et leurs comptes rendus,
- les comptes rendus des entretiens professionnels, les ordres de mission des agents et les autorisations d'absence des agents placés sous sa responsabilité,
- les bons de commande et l'ensemble des pièces relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'une valeur inférieure à 15 000 € HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants.
- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement,

**Article 2 :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au siège de la CAGB,
- publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés,
- adressé en Préfecture,
- notifié à l'intéressé (e),
- adressé à M. le Chef du Service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon.

Fait à Besançon, le - 8 JUIL. 2016

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET  
Maire de Besançon

Notifié à l'intéressé(e) le :

Nom Prénom :

Signature :

Affiché le :

du 21 JUIL. 2016

au - 5 AOUT 2016

Préfecture du Doubs

Reçu le 18 JUIL. 2016



Contrôle de légalité

**Spécimen de signature**

Titre	Paraphe	Signature
Chef du service approvisionnement et magasins Mme LARGERON Fanny		

**EXTRAIT**  
**du registre des arrêtés du Président**  
**de la Communauté**  
**d'Agglomération du Grand Besançon**

DAG.16.08.A59

**Objet :** Délégation de  
signature à M. Éric  
JEANNINGROS

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-4-2,

Vu l'avenant n° 3 à la convention de création de services communs signée le 26 décembre 2014 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Besançon,

Considérant que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au chef du service commun pour l'exercice des missions qui lui sont confiées,

Considérant que M. JEANNINGROS Éric assure les fonctions de chef de secteur, service approvisionnement et magasins, au sein de la Direction Générale des Services Techniques, du Pôle Services Techniques, Urbanisme et Environnement,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à M. Éric JEANNINGROS, dans son domaine de responsabilité, et ce pour les actes de gestion suivants :

- les bons de commande et l'ensemble des pièces relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'une valeur inférieure à 5 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

**Article 2 :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

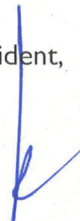
**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au siège de la CAGB,
- publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés,
- adressé en Préfecture,
- notifié à l'intéressé (e),
- adressé à M. le Chef du Service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon.

Fait à Besançon, le - 8 JUIL. 2016

Le Président,



Jean-Louis FOUSSERET  
Maire de Besançon

Notifié à l'intéressé(e) le :

Nom Prénom :

Signature :

Affiché le :

*du:* 21 JUIL. 2016

*au:* - 5 AOUT 2016

**Spécimen de signature**

Titre	Paraphe	Signature
Chef de secteur, service approvisionnement et magasins  Éric JEANNINGROS		

Préfecture du Doubs

Reçu le 18 JUIL. 2016



Contrôle de légalité

**EXTRAIT**  
**du registre des arrêtés du Président**  
**de la Communauté**  
**d'Agglomération du Grand Besançon**

**DAG.16.08.A60**

**Objet** : Délégation de  
signature à Mme Dominique  
QUINET

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-4-2,

Vu l'avenant n° 3 à la convention de création de services communs signée le 26 décembre 2014 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Besançon,

Considérant que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au chef du service commun pour l'exercice des missions qui lui sont confiées,

Considérant que Mme QUINET Dominique, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, assure les fonctions d'approvisionneur, service approvisionnement et magasins, Direction Générale des Services Techniques, Pôle Services Techniques, Urbanisme et Environnement,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** :

En l'absence du chef de secteur, délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à Mme QUINET Dominique, dans son domaine de responsabilité, et ce pour les actes de gestion suivants :

- les bons de commande et l'ensemble des pièces relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'une valeur inférieure à 5 000 € HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants.

**Article 2** :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au siège de la CAGB,
- publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés,
- adressé en Préfecture,
- notifié à l'intéressé (e),
- adressé à M. le Chef du Service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon.

Fait à Besançon, le - 8 JUIL. 2016

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET  
Maire de Besançon

Notifié à l'intéressé(e) le :

Nom Prénom :

Signature :

Affiché le :

du : 21 JUIL. 2016

au : - 5 AOUT 2016

Préfecture du Doubs

Reçu le 18 JUIL. 2016



Contrôle de légalité

Spécimen de signature

Titre	Paraphe	Signature
Approvisionneur, service approvisionnement et magasins  Dominique QUINET		

**EXTRAIT**  
**du registre des arrêtés du Président**  
**de la Communauté**  
**d'Agglomération du Grand Besançon**

**DAG.16.08.A61**

**Objet :** Délégation de  
signature à M. Arnaud  
STEGRE

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-4-2,

Vu l'avenant n° 3 à la convention de création de services communs signée le 26 décembre 2014 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Besançon,

Considérant que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au chef du service commun pour l'exercice des missions qui lui sont confiées,

Considérant que M. STEGRE Arnaud assure les fonctions de chef de secteur adjoint, service approvisionnement et magasins au sein de la Direction Générale des Services Techniques, du Pôle Services Techniques, Urbanisme et Environnement,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

En l'absence du chef de secteur, délégation de signature est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à M. Arnaud STEGRE, dans son domaine de responsabilité, et ce pour les actes de gestion suivants :

- les bons de commande et l'ensemble des pièces relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'une valeur inférieure à 5 000 € HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants.

**Article 2 :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au siège de la CAGB,
- publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés,
- adressé en Préfecture,
- notifié à l'intéressé (e),
- adressé à M. le Chef du Service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon.

Fait à Besançon, le **- 8 JUL. 2016**

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET  
Maire de Besançon

Notifié à l'intéressé(e) le :

Nom Prénom :

Signature :

Affiché le :

*du :* 21 JUL. 2016

*au :* - 5 AOUT 2016

Préfecture du Doubs

Reçu le **18 JUL. 2016**



Contrôle de légalité

**Spécimen de signature**

Titre	Paraphe	Signature
Chef de secteur adjoint, service approvisionnement et magasins  Arnaud STEGRE		

**EXTRAIT**  
**du registre des arrêtés du Président**  
**de la Communauté**  
**d'Agglomération du Grand Besançon**

DAG.16.08.A62

**Objet :** Délégation de  
signature à M. Sébastien  
LONCHAMPT

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-4-2,

Vu l'avenant n° 3 à la convention de création de services communs signée le 26 décembre 2014 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Besançon,

Considérant que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au chef du service commun pour l'exercice des missions qui lui sont confiées,

Considérant que M. LONCHAMPT Sébastien assure les fonctions de chef de secteur, du service approvisionnement et magasins, au sein de la Direction Générale des Services Techniques, du Pôle Services Techniques, Urbanisme et Environnement,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à M. Sébastien LONCHAMPT, dans son domaine de responsabilité, et ce pour les actes de gestion suivants :

- les bons de commande et l'ensemble des pièces relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'une valeur inférieure à 5 000 € HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants.

**Article 2 :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au siège de la CAGB,
- publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés,
- adressé en Préfecture,
- notifié à l'intéressé (e),
- adressé à M. le Chef du Service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon.

Fait à Besançon, le - 8 JUIL. 2016

Le Président,



Jean-Louis FOUSSERET  
Maire de Besançon

Notifié à l'intéressé(e) le :

Nom Prénom :

Signature :

Affiché :

du : 21 JUIL. 2016

à : - 5 AOUT 2016

Préfecture du Doubs

Reçu le 18 JUIL. 2016

Contrôle de légalité



Spécimen de signature

Titre	Paraphe	Signature
Chef de secteur, service approvisionnement et magasins  Sébastien LONCHAMPT		

**EXTRAIT**  
**du registre des arrêtés du Président**  
**de la Communauté**  
**d'Agglomération du Grand Besançon**

**DAG.16.08.A63**

**Objet :** Délégation de  
signature à M. Philippe  
VANEL

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-4-2,

Vu l'avenant n° 3 à la convention de création de services communs signée le 26 décembre 2014 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Besançon,

Considérant que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au chef du service commun pour l'exercice des missions qui lui sont confiées,

Considérant que M. Philippe VANEL assure les fonctions de chef de secteur adjoint, service approvisionnement et magasins au sein de la Direction Générale des Services Techniques, du Pôle Services Techniques, Urbanisme et Environnement,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

En l'absence du chef de secteur, délégation de signature est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à M. Philippe VANEL, dans son domaine de responsabilité, et ce pour les actes de gestion suivants :

- les bons de commande et l'ensemble des pièces relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'une valeur inférieure à 5 000 € HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants.

**Article 2 :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au siège de la CAGB,
- publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés,
- adressé en Préfecture,
- notifié à l'intéressé (e),
- adressé à M. le Chef du Service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon.

Fait à Besançon, le **8 JUIL. 2016**

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET  
Maire de Besançon

Notifié à l'intéressé(e) le :

Nom Prénom :

Signature :

Affiché ~~le~~

du: **21 JUIL. 2016**

au: **- 5 AOUT 2016**

Préfecture du Doubs

Reçu le **18 JUIL. 2016**



Contrôle de légalité

**Spécimen de signature**

Titre	Paraphe	Signature
Chef de secteur adjoint, service approvisionnement et magasins  Philippe VANEL		